

**LETTRE OUVERTE
AUX
MONTPELLIERAINS**

CITOYENS & URBANISME - MONTPELLIER

ASSOCIATION DECLAREE - LOI DE 1901

6,00F



Depuis l'automne 1975, l'association « Citoyens et Urbanisme » a entrepris une tâche d'information sur les problèmes urbains à Montpellier. Dans un premier temps, une série de conférences-débats a permis d'établir des points de comparaison entre Montpellier et un certain nombre d'autres villes de taille comparable (Grenoble, La Rochelle, Niort, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence) ou d'approfondir quelques points spécifiques comme la démocratie locale, le réaménagement des centres-villes ou la politique d'urbanisme commercial. Des hommes de la qualité d'Hubert Dubedout, Edgard Pisani ou Michel Crépeau nous ont fait profiter de leur expérience et de leur compétence.

Mais, parallèlement, « Citoyens et Urbanisme » menait, à travers ses groupes de travail, une vaste enquête sur la réalité montpelliéraine. C'est cette enquête dont nous présentons ici les résultats. Elle opère en premier lieu un bilan qui, s'il n'a pas la prétention d'être complet, embrasse néanmoins les principaux problèmes actuels de la ville. Elle débouche en second lieu sur quelques orientations générales qui nous paraissent devoir être développées avec le concours des citoyens. C'est volontairement en effet que nous nous sommes bornés à tracer des perspectives propres à susciter la réflexion.

Georges FRÊCHE

Député de l'Hérault
Vice-Président du Conseil Régional
Président d'honneur
de « Citoyens et Urbanisme »

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Frêche'. The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

le ruban bleu de l'expansion

Si la reconnaissance était de ce monde, il y a longtemps que la ville de Montpellier aurait fait édifier un monument à la mémoire des médecins juifs et arabes qui ont été les précurseurs de la Faculté de Médecine élargie au cours des ans en université pluri-disciplinaire.

Car, à Montpellier, toute prospérité, toute extension part de l'Université.

Montpellier, jusqu'à ces dernières années, où il n'y avait ni industries comme à Nîmes, ni commerce des vins comme à Béziers, vivait bourgeoisement des fonctionnaires départementaux, de son Université célèbre, mais aux effectifs peu nombreux, de sa garnison et des retraités qui s'y retiraient.

Vint la guerre, l'occupation, la libération, l'indépendance de l'Algérie ; Montpellier miraculeusement grandit. Parties d'environ six mille étudiants en 1945, les Universités en comptent près de trente-six mille, trente ans après, et, bien entendu, le nombre des enseignants s'est lui aussi multiplié.

Mais qui dit Université, dit recherches ; des antennes du C.N.R.S. et de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale sont venues s'implanter dans la ville, tout comme autour de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie sont venus s'installer des chercheurs du Centre National de la Recherche Agronomique, du G.E.R.D.A.T. (Groupement d'études et de recherche d'agronomie tropicale) et aussi l'Institut post-universitaire agronomique méditerranéen.

La Faculté de Pharmacie, sous l'impulsion du Doyen GIROUX, avait créé le premier Institut de Pharmacie Industrielle en France, ce qui a permis d'obtenir après quelques escarmouches, la décentralisation à Montpellier du « Laboratoire de contrôle des médicaments et des actions de santé », et ce qui, par conséquence logique, a fait s'installer à Montpellier les chercheurs de labo-

ratoires des grandes firmes pharmaceutiques désireuses de se rapprocher de ceux qui les contrôlent et qui accordent les visas aux médicaments nouveaux.

Les réformes successives de l'enseignement de la médecine rendant, pour les étudiants, plus contraignants les stages dans les hôpitaux, la spécialisation médicale de plus en plus poussée, les appareillages de plus en plus onéreux ont déterminé la création du Centre Hospitalier Universitaire qui occupe plus de cinq mille personnes, sans compter le personnel médical et bien entendu la nombreuse population hospitalière, soit au total plus de treize mille personnes.

Pourquoi, par ailleurs, deux écoles militaires, celle d'Administration et l'Ecole d'Application d'Infanterie (qui à elle seule occupe sept cents cadres permanents et voit défiler annuellement deux mille stagiaires, officiers et sous-officiers de tous grades), si ce n'est parce qu'il y a eu la possibilité d'assurer certains cours, des conférences par les professeurs de l'Université ?

Pourquoi aussi nos compatriotes d'Afrique du Nord au nombre de vingt-cinq mille se sont-ils fixés à Montpellier, plutôt qu'à Nîmes, à Béziers ou à Carcassonne, si ce n'est parce que le prestige de la Faculté de Médecine était très haut en Afrique du Nord, si ce n'est parce que beaucoup de parents ont pensé que leurs enfants pourraient poursuivre leurs études plus facilement que dans d'autres villes du Midi ?

Et l'implantation prestigieuse d'I.B.M. n'a-t-elle pas été en grande partie due aux mêmes motifs, sans insister sur l'intérêt que la direction d'I.B.M. porte à certains mathématiciens de la Faculté des Sciences ?

On dit quelquefois qu'un malheur n'arrive jamais seul ; pour Montpellier, il faut dire qu'un bonheur n'arrive jamais seul.

En effet, Montpellier a eu aussi la chance d'être faite capitale régionale et cela, elle le doit, en grande partie, à l'action courageuse, persévérante, efficace du Professeur Jules MILHAU, dont l'autorité était grande dans les milieux économiques, qui a su convaincre nos dirigeants que le projet des très grandes régions de M. DEBRE était mauvais et que, dans un pays comme le nôtre, il fallait s'en tenir à des régions plus modestes sans doute, mais plus liées.

Montpellier, capitale régionale, ce sont toutes les directions régionales des grandes administrations et des services publics qui s'y installent, depuis l'Equipement jusqu'à E.D.F. en passant par la Sécurité Sociale, les P.T.T. auxquels est venue récemment s'ajouter la Direction Régionale de la S.N.C.F. qui fixe à Montpellier environ six cents personnes.

Aussi je crois qu'au monument aux médecins arabes et juifs, devrait s'ajouter un médaillon du Professeur Jules MILHAU, bienfaiteur de Montpellier.

Que la municipalité de Montpellier se glorifie de tel ou tel ruban bleu, c'est son rôle et même c'est son droit, mais que l'analyse rapide des causes de cette expansion locale soit faite, c'est aussi notre droit.

Mais alors, dira-t-on, les municipalités successives, qu'ont-elles fait ?

Bien sûr, elles ont agi : recevant des cadeaux, elles les ont acceptés et les ont gardés, elles ont œuvré pour les conserver.

Cette action a-t-elle toujours été conduite avec logique, avec sagesse et dans l'intérêt de tous ? Il appartiendra à d'autres d'en discuter.

Jean BENE

Président du Conseil Général
de l'Hérault.

le bilan :

le poids du passé

1

le goudron budgétivore

Goudron, voirie. La voirie ? Le poste le plus important des dépenses d'équipement de la ville de Montpellier.

Qu'on en juge par les chiffres qui suivent :

Pourcentage des dépenses de voirie par rapport au programme communal				
	1971	1972	1973	1974
Montpellier	40,03	52,69	33,95	35
Autres villes de plus de 100 000 habitants ..	25,76	25,39	25,92	—

Deux phénomènes sautent aux yeux :

— l'un est conjoncturel : lors de chaque élection, la municipalité fait un effort pour rattraper le retard pris lors de son précédent mandat (l'exemple de 1972, après les élections municipales de 1971, le montre bien) autrement dit, elle se contente d'agir sous la pression des nécessités.

— l'autre est permanent : la part des dépenses de voirie dans les dépenses totales d'investissement est à Montpellier nettement plus élevée que dans les autres villes françaises de plus de 100 000 habitants.

A voir : le compte administratif

Tous ces chiffres, les citoyens peuvent les vérifier en allant consulter à la mairie le budget de la ville, ou, mieux, le compte administratif, document financier qui a le mérite de retracer les opérations qui ont effectivement eu lieu.

Et puis, si l'on est vraiment curieux des détails financiers, il faut aussi consulter les éventuels budgets supplémentaires votés en cours d'année. Pour être complets, nous n'oublions pas non plus

l'existence de budgets annexes pour l'eau et l'assainissement. Un maquis parfois difficile à défricher.

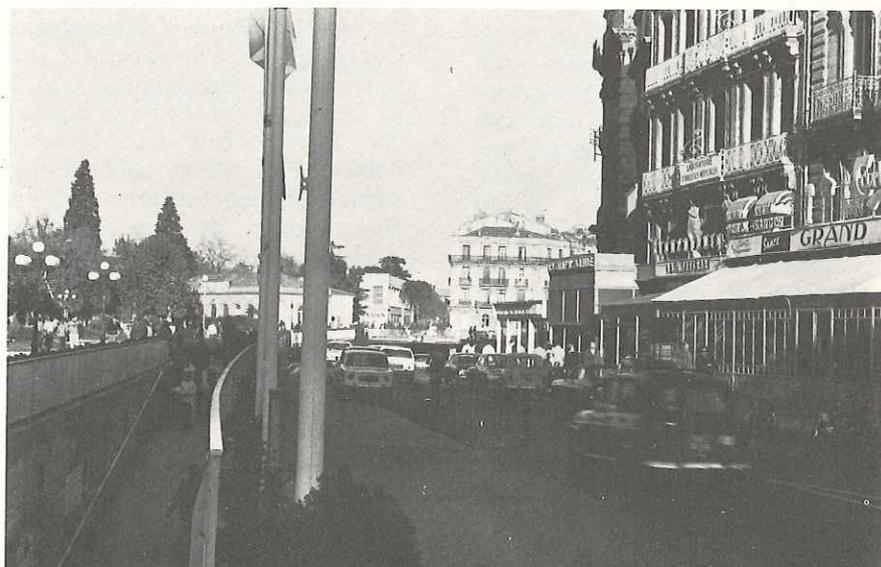
Et pourtant, ces documents sont riches de signification économique.

Alors, ces lourdes dépenses de voirie, est-ce bon ou mauvais ? Il faut être prudent. Il est indéniable qu'il a fallu suivre en ce domaine, et tant bien que mal, les besoins suscités par l'accroissement de la population. Mais cette explication suffit-elle ?

Le coût de la centralisation

En réalité, le poids considérable des dépenses de voirie à Montpellier tient à la physionomie de la ville telle que la municipalité actuelle l'a laissée se dessiner : une ville centralisée à l'extrême où, par force, l'essentiel du réseau est en étoile ; tout converge vers le centre et, pour aller d'un quartier périphérique à un autre, il est souvent moins difficile de passer par un cœur de ville pourtant fortement engorgé. On nous rétorquera que c'est là l'héritage d'un lointain passé. Argument de peu de poids, car la brutale croissance démographique de Montpellier est récente, et elle aurait dû inciter les responsables à prévenir l'engorgement du centre par une politique de structuration des quartiers.

Hélas, il n'en a pas été ainsi. Bien au contraire, l'opération du Polygone est venue renforcer le phénomène, tout étant fait pour que les consommateurs s'y précipitent... Le centre de Montpellier est devenu un véritable **entonnoir**.



On pallie alors à coups de millions de nouveaux francs l'imprévoyance passée — et présente — en construisant des rocades ou des voies express, en élargissant des voies. Mais on risque bien de se trouver en présence d'un gouffre sans fond, car si l'on ne modifie pas la politique urbaine en suscitant de véritables centres de quartier bien vivants, on pourra construire rocade sur rocade, voie express sur voie express, sans résoudre jamais le problème. Bien au contraire, et des exemples étrangers le montrent, après un soulagement dû à la mise en service de

nouveaux équipements, la congestion du centre se trouvera aggravée : il y aura plus de moyens pour s'y rendre, et son pouvoir d'attraction sera renforcé dans la mesure où il sera de plus en plus réservé aux bureaux (le poids de la charge foncière rendant le centre inaccessible au logement moyen).

Conclusion évidente, bien soulignée par des experts internationaux lors de la Conférence Mondiale sur l'Habitat de 1976 ; à terme, la solution des difficultés ne se trouve pas dans le déferlement des équipements de voirie, mais

dans une restructuration des villes qui aboutirait à y créer des centres secondaires de quartier à bonne distance du centre traditionnel.

Ce qui est regrettable, c'est qu'à Montpellier, on n'en prend pas le chemin, bien au contraire. Il est donc grand temps de crier casse-cou ! Car le poids énorme des dépenses de voirie empêche bien entendu de consacrer autant d'argent qu'il serait souhaitable aux autres équipements collectifs, socio-culturels ou sportifs, particulièrement sacrifiés ici par comparaison avec les autres villes françaises de plus de 100 000 habitants.

2 anarchie ou politique urbaine ?

De même qu'il peut « lire » les finances municipales à travers le budget, le citoyen peut « lire » l'urbanisme municipal à travers le **Plan d'Occupation des Sols (POS)**.

Le règne de la « discrétion »

Mais ici, le problème de l'accès aux documents est plus difficile que pour le budget, et pas seulement pour des raisons de compréhension de ces documents. En effet, la loi n'impose nullement que le POS soit élaboré démocratiquement : tout simplement, une fois achevé, il est rendu public par arrêté préfectoral, et il est ensuite soumis à enquête publique, éventuellement modifié pour tenir compte du résultat de l'enquête et enfin approuvé par arrêté préfectoral.

A Montpellier, le POS a été rendu public le 1^{er} août 1975. La date est intéressante : diverses associations influentes, dont l'Union Féminine Civique et Sociale, avaient demandé que le POS fût rendu public à une date de l'année favo-

risant un examen sérieux de ce document. Hélas ! le 1^{er} août, tout le monde était parti en vacances. Regrettable coïncidence...

La « discrétion » règne donc en la matière. Mais ce n'est pas tout. La ville de Montpellier compte trois grandes opérations d'urbanisme en cours de réalisation : **l'aménagement du secteur sauvegardé du centre ville, la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) de la Paillade, la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Polygone**. Ce sont là les **points névralgiques**, ceux où se dessine le futur visage de notre cité. Ils devraient donc avoir fait l'objet d'un débat démocratique particulièrement ouvert... Or, bien au contraire, **ils sont exclus du POS**, sur lequel existe malgré tout une certaine information, si faible soit-elle.

Autrement dit, plus une opération d'urbanisme est importante à Montpellier, plus elle est « discrète ».

Le POS permet au propriétaire de savoir ce qu'il peut faire ou ne pas faire sur son terrain et oblige l'administration à remplir les enga-

gements qu'il contient ; il permet à une association ou à un tiers lésé de faire cesser les infractions à ses dispositions. Par le découpage du territoire de la commune en zones dont la destination est variable, par la réservation de terrains pour la réalisation d'équipements publics, par l'établissement de servitudes d'utilité publique, il exprime **la profession de foi de la municipalité en matière de développement urbain**.

La règle : le laisser-faire

A Montpellier, pas de profession de foi : la règle, c'est le laisser-faire. Conséquence lisible sur le POS : la quasi-totalité du territoire de la commune est réservée pour l'urbanisation. Seuls quelques sites naturels font l'objet, en apparence, de mesures de sauvegarde. Bientôt, toute activité agricole aura disparu de la commune, que ce soit le long des routes de Carnon, Vauguières ou Mauguio, ou dans la plaine située au pied du Plan des Quatre Seigneurs.

Second élément : **une étonnante centralisation**. Le seul véritable centre d'échanges et de rencontres admis, c'est le centre de la ville ancienne, auquel il faut joindre le Polygone, pur produit des grandes concentrations commerciales. Pas question à Montpellier de laisser les quartiers affirmer leur identité par la création de centres secondaires. En voici un exemple entre autres : en février 1976, on inaugurerait solennellement l'ensemble résidentiel de « La Pompignane » dont un responsable déclarait (« Midi Libre » du 19 février 1976) : il se compose de 600 à 700 logements, d'un centre commercial qui « a pratiquement démarré avec les habitations, et d'une école dont **la première coulée de béton** (c'est nous qui soulignons) a été faite il y a quelques jours ». A part l'école, le centre commercial est un bel équipement collectif... Il est vrai que le même responsable résumait ainsi avec une grande modestie ses intentions au sujet du quartier : « donner un peu de vie ». Sans commentaire. D'ailleurs, les rares équipements socio-éducatifs faisant, dans le POS, l'objet de réservations de terrains sont soigneusement situés pour ne pas constituer l'amorce de centres de quartier.

Le refus des centres de quartier

D'où, pour reprendre l'expression de certains urbanistes, l'existence d'un immense « ventre mou » de Montpellier tout autour du centre ancien. Il s'agit de la zone

codée UC sur le POS (ex. : quartiers des Aubes, du faubourg Boutonnet, de Saint-Eloi, de l'École d'Agriculture, etc...). Sa caractéristique ? En guise de boutade, on pourrait dire qu'elle serait de ne pas en avoir ; aucune idée directrice dans cette zone construite au hasard des ventes de terrains, en comblant les vides entre les urbanisations linéaires du début du siècle, le long des principales voies d'accès au centre. Il est bien certain que ce type d'habitat ne risque pas d'enfanter des quartiers vivants... Or, rien n'est prévu dans le POS pour remédier à cet état de choses. Serait-il jugé satisfaisant ?

Que dire encore de l'urbanisme linéaire (urbanisme - rue) prévu à l'Ouest le long du boulevard Paul-Valéry et de l'avenue de Vauguières ? Belle perspective de grands ensembles de part et d'autre de la voie express.

Tout cela n'est pas très réjouissant pour la grande majorité des Montpelliérains. Un petit nombre cependant ne doit pas être mécontent : les promoteurs qui pourront empiler davantage d'appartements puisque le coefficient d'occupation des sols (rapport de la surface habitable à l'emprise foncière) a été relevé dans la plupart des zones par rapport à l'ancien Plan d'Urbanisme Directeur (PUD). Ceux aussi qui, propriétaires de bons terrains entre l'autoroute A 9 et les confins de Lattes et Mauguio, pourront les négocier pour en faire des terrains de camping ou des

villages de vacances (zone NE, réservée aux activités liées au tourisme).

La loi des promoteurs

En définitive, le plus choquant, c'est bien que le POS de Montpellier ne tente guère de maîtriser le développement de la ville ; à quelques exceptions près, il se borne à enregistrer l'action des promoteurs. Phénomène inquiétant quand on songe que le suffrage universel donne au maire mission de conduire une politique conforme à l'intérêt général.

La concentration des Facultés et de l'équipement hospitalier au nord de Montpellier est par ailleurs en train de faire naître une véritable ségrégation, qui se traduit sur le prix des terrains et des appartements, au détriment du sud de la ville, consacré à des activités considérées comme moins « nobles ».

Il reste que tout n'est pas perdu : lors de l'enquête publique, il sera possible de faire ressortir quelques anomalies dans le POS de Montpellier, et les associations « du cadre de vie » ne s'en priveront pas. Malheureusement, d'ici à ce que l'enquête publique soit effective, nous risquons d'assister impuissants à un certain nombre de « coups partis » contre lesquels l'exercice d'un contrôle de la population interviendra trop tard. Enfin, ce contrôle est rendu difficile par le fait que le relevé cadastral de Montpellier date de 1880 et n'est pas encore révisé. A qui la faute ?

3

le centre ville " bien sauvegardé "

Hors du POS, un premier secteur névralgique : le centre ville.

Plus de 10 000 Montpelliérains, comme l'a dit un hebdomadaire, en « sont partis sur la pointe des pieds » pour les HLM de la périphérie ou pour s'installer à la Paillade. Paradoxe remarquable : alors que Montpellier décroche le ruban bleu de l'expansion démographique, son centre se dépeuple. Et pourtant, il y a une « politique » du centre ville.

Dès juin 1967, Marc Saltet, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, rédigeait un rapport sur l'aménagement du centre, puis un décret du 11 août 1967 instituait le « secteur sauvegardé ». Il y a eu, un Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur ainsi qu'un cahier des conditions architecturales étaient soumis à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés ; ce plan attend actuellement d'être soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Mais, durant près de dix années, le projet d'urbanisme que représente le secteur sauvegardé est resté très discret et l'est encore à ce jour.

Restauration et rénovation

Où en est-on sur le terrain ?

Un îlot opérationnel (groupe d'immeubles) de 2 hectares fait l'objet d'une opération de « restauration immobilière groupée », confiée en 1973 à la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM), société d'économie mixte contrôlée par la municipalité et qui agit comme mandataire des propriétaires. Avant

l'intervention de la SERM, seules des opérations ponctuelles étaient entreprises à l'initiative des propriétaires.

Aujourd'hui, que le propriétaire soit à l'origine des travaux ou que la SERM rachète un immeuble pour le restaurer, la situation du locataire de l'immeuble ancien est simple : ou il quitte le centre, ou il accepte de payer un loyer trois fois plus élevé qu'auparavant ; notons que ce triplement (partiellement justifié, d'ailleurs) pourrait bien devenir comme à Uzès ou dans d'autres secteurs sauvegardés un décuplement...

Résultat : **une sélection par l'argent**. Dans les immeubles restaurés : les catégories les plus

favorisées, des bureaux, des commerces de luxe. Autour des zones restaurées, on laisse pourrir la situation : les appartements sans WC intérieur, sans baignoire ou sans douche abritent des ouvriers, des travailleurs immigrés. Quand ces appartements apparaîtront vraiment inhabitables, alors la municipalité pourra les détruire et faire de la **rénovation**, c'est-à-dire des luxueuses résidences toutes neuves... N'est-ce point ce qui guette les quartiers proches de la Cathédrale et de la Caserne, on le murmure en tout cas. Des filiales de grandes banques (Banque de Paris et des Pays-Bas, La Hénin ?) en seraient les promoteurs, par ailleurs présents et agissants dans le reste de la ville.



Ce quartier est-il réellement si délabré qu'il faille le raser ?

Un Parly-II « en ancien »

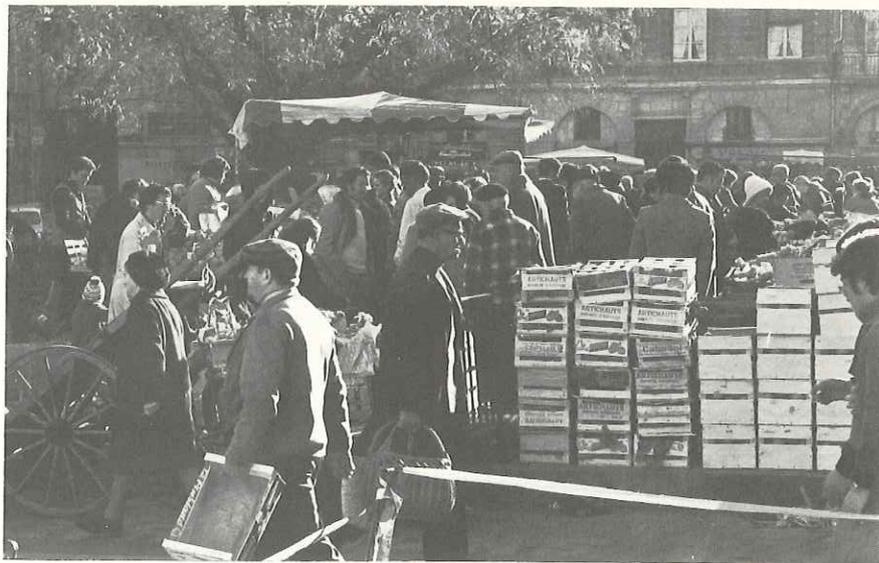
Outre le caractère déplaisant de cette **ségrégation**, les conséquences en sont gênantes : la concentration du « tertiaire supérieur » aggrave les problèmes de circulation (toujours **Pentonnair** du centre) ; le commerce traditionnel (notamment alimentaire) recule rapidement face à la diminution de la population et à la concurrence du Polygone. Or, ce commerce est un élément essentiel de l'animation du centre : la « **ville-musée** » n'est pas une solution.

Mais, dira-t-on, après tout, la municipalité n'y peut pas grand-chose : elle laisse faire. Ce constat serait déjà inquiétant. Hélas ! elle accélère le mouvement, comme l'illustre bien l'affaire du **marché Jean-Jaurès** : l'augmentation des taxes dues par les forains, la restriction des droits de succession reconnus en principe aux commerçants actuels montrent bien que la municipalité n'a pas perdu tout espoir de le faire disparaître, par l'intermédiaire de la **SOMIMOM**, la société chargée de gérer les halles et marchés.

Il n'est pas sûr que les consommateurs apprécient de telles orientations...

Bien sûr, le centre ville est protégé. Mais protégé de quoi ? De la présence trop voyante des plus défavorisés ! Un Parly-II en « ancien », est-ce cela que veulent les Montpelliérains dans les dix ans à venir ?

Autant il y a lieu d'être d'accord sur la sauvegarde du patrimoine historique, autant il convient d'insister sur la nécessité de conserver au centre le mélange des catégories sociales et d'éviter sa colonisation exclusive par les bureaux et les logements de luxe.



Les marchés étant une des manifestations importantes de la vie sociale, ils doivent faire l'objet d'une protection privilégiée.



Cette restauration exemplaire est due à une heureuse initiative privée.

4 la paillade : un quartier ?

La ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) de la Paillade est un élément marquant de l'urbanisation récente de Montpellier. Elle devait constituer la réponse à l'expansion démographique des années 1960 en même temps qu'une image privilégiée de la politique urbaine municipale : elle n'en est que plus intéressante à considérer.

Le programme initial est-il réalisé ?

Paradoxe d'abord : point fort de la ville, elle en est séparée par un vide urbain, d'ailleurs en voie de comblement (non sans spéculation foncière) le long de l'avenue de Lodève.

En fait, la fonction de la Paillade est évidente : c'est d'abord une **cité-dortoir**. Est-elle aussi autre chose ?

La ZUP a été créée en 1961 et sa réalisation a été confiée à la Société d'Équipement de la Région Montpellieraise (SERM). 9 821 logements étaient prévus pour une superficie d'environ 290 hectares, avec la création de nombreux équipements et d'un centre urbain. Un gros effort, donc, sur le plan du logement, en dépit d'un certain retard sur les programmes qui devaient être achevés en 1972 (en 1975, on en est à 6 272 logements terminés).

Il y a quand même des points noirs.

Alors qu'un document municipal annonçait en 1973 une population pailladine de 23 000 habitants, le recensement INSEE de 1975 en dénombre 19 945. De deux choses l'une : ou la municipalité s'est trompée gravement en 1973, ou la Paillade ne satisfait pas tout le monde puisque plus de 3 000 personnes l'ont quittée en deux ans...

La Paillade, cité-dortoir ?

Serait-ce parce que les équipements publics et commerciaux se sont révélés insuffisants ? Cela n'est pas impossible. Relisons les déclarations municipales de 1973 : « Le centre urbain sera le point de rencontre et le cœur vital de l'ensemble du quartier de la Paillade. Grâce à la présence des services administratifs et commerciaux, il donnera aux habitants une plus grande indépendance vis-à-vis du centre ancien de Montpellier. » On prévoyait ainsi initialement : un hôpital, un théâtre de verdure, un ensemble « Sécurité Sociale »...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Une antenne administrative de la mairie, un centre socio-culturel qui n'a rien à voir avec la mairie puisqu'il est financé par la Caisse d'Allocations Familiales. Entre temps, le Polygone a été inauguré avec faste et l'herbe pousse sur l'emplacement du « centre urbain ». D'ailleurs, le taux de réalisation des locaux commerciaux par rapport financièrement.

aux programmes est seulement de 34 % !

Récemment encore, un article sévère, mais juste, de « Midi Libre » (18 septembre 1976) s'étonnait de la création de nouveaux cinémas au centre, dans l'ancien immeuble des Galeries Lafayette, alors qu'il n'y a pas une seule salle à la Paillade, ni d'ailleurs dans d'autres quartiers, et s'achevait sur ces mots : « Notre chère Paillade ne sera jamais rien d'autre qu'une ville-dortoir. » Et pourtant, les cinq tours des Tritons abritent, à elles seules, l'équivalent de la population de Gignac : aucun commerce, aucun équipement social ; seulement une école. Mais une ligne de bus conduit directement les habitants des Tritons au Polygone...

Heureusement, des associations se sont manifestées pour améliorer le cadre de vie, notamment dans le domaine de la création d'un marché couvert rudimentaire qui rendrait service aux ménagères et faciliterait la tâche des marchands forains sans les prendre à la gorge



Animation ou déshumanisation ?

5

polygone et triangle : la mairie cachée

Le promeneur, qui de la Comédie, se rend au Polygone a-t-il réfléchi à la perspective qui se dessinera dans le ciel lorsque l'immeuble du Triangle sera achevé (96,80 m de haut). Ce n'est pas sûr. Mais, s'il prend la peine de regarder la maquette qui lui est présentée, il sera surpris de constater que, bientôt, la mairie de Montpellier disparaîtra de son champ de vision.

C'est là un symbole bien intéressant. Cette mairie qui disparaît, ne serait-ce point le signe d'un progressif déclin du pouvoir municipal face aux promoteurs ?

L'histoire du Polygone et du Triangle est à cet égard instructive. Rappelons d'abord l'objet : conforter le centre ancien par la construction d'un centre nouveau qui en soit très voisin. D'où le renforcement de la centralisation de la ville, d'autant que « tous les chemins mènent au Polygone » (« Midi Libre », 6 mars 1975), au détriment de la vie des quartiers.

Les promoteurs à la barre

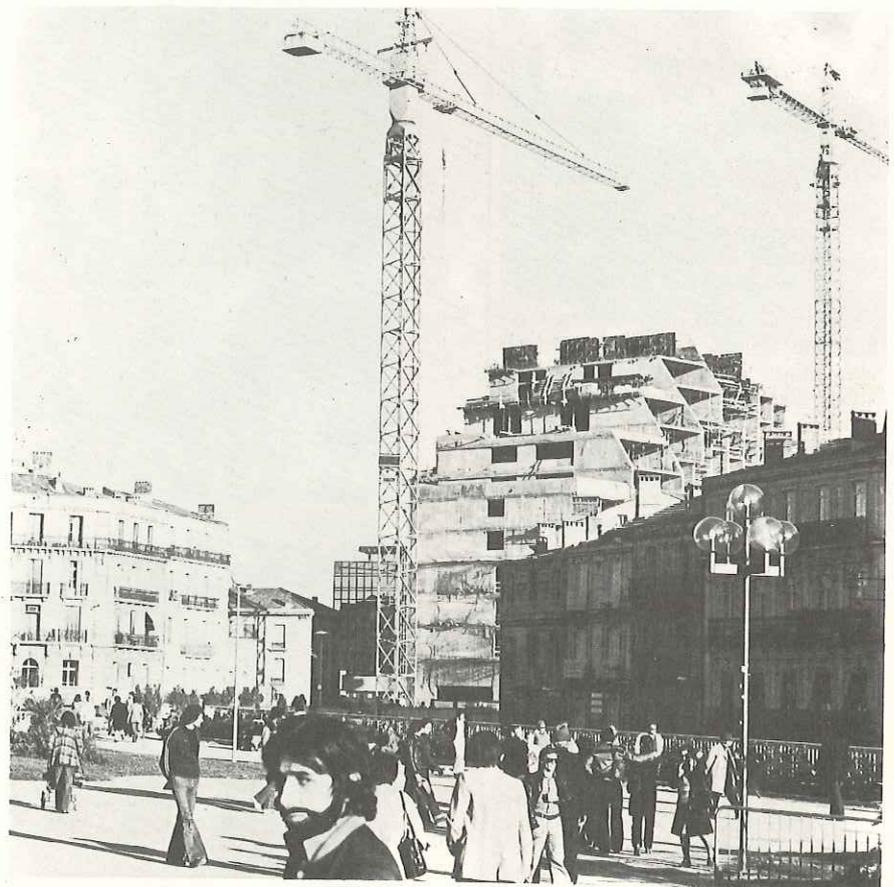
Premier temps : création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Polygone, en 1970, qui est concédée à la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM). Rien dans le POS à ce sujet : le contrôle démocratique est absent. Le fleuron de la ZAC, c'est évidemment le Centre Commercial du Polygone dont la réalisation est confiée à une société privée, la Société Centrale de Réalisation Immobilière (SOCRI). Le Centre Commercial (35 000 m² de surface commerciale), avec une puissante « locomotive » — les Galeries Lafayette —, ouvre en mars 1975.

Deuxième temps : après certains flottements, et pour « mieux relier » la ville ancienne au Polygone, on lance l'opération « Triangle » par l'intermédiaire d'une deuxième ZAC, dite Michelet-Palladium. Le promoteur ? OCEFI, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le résultat ? 5 947 m² de surface commerciale supplémentaire.

On peut s'interroger, évidemment, sur les conséquences de ces deux opérations sur le commerce du centre ancien, en l'absence d'une réelle action municipale visant à l'associer à cette « révolution commerciale ». Nous ne nous

y attarderons pas, encore que le problème soit souvent douloureux pour bien des commerçants du centre ancien ainsi que pour ceux de la rue de Verdun désormais coupés de la place de la Comédie par une voie qu'on s'est refusé à faire passer en sous-sol.

Le bureau d'études Larry Smith, chargé au départ de définir la surface souhaitable du Centre Commercial du Polygone, la fixa à 23 000 m². Protestation de la SOCRI : l'affaire n'était pas rentable... Convenablement « sollicité », Larry Smith devait monter jusqu'à 35 000 m², mais précisait aussitôt



avec prudence que l'opération ne serait viable que si la région ne subissait aucune crise économique importante (!), si des emplois nouveaux étaient créés à Montpellier et si aucune autre grande surface ne s'installait dans la zone d'attraction commerciale de Montpellier...

La prudence ne semble pas avoir été de mise. Résultat : en juin 1976, le mensuel **Point de Vente**, magazine spécialisé dans les techniques de distribution, annonçait **l'éventualité d'une fermeture totale ou partielle des Galeries Lafayette** pour rentabilité insuffisante. Ce qui revient à terme à licencier 300 personnes et à mettre en faillite les 80 commerçants de la galerie marchande, du fait de la disparition totale ou partielle de la « locomotive » indispensable. Perspectives bien tristes. Mais voilà ce qu'il en coûte d'imiter les centres commerciaux américains avec dix ans de retard !

La tour du Triangle

Monsieur le Maire suit avec satisfaction, depuis le dernier étage de la mairie, l'édification de la tour du Triangle, dont l'ossature sera terminée au printemps, et qui aura une hauteur de 97 mètres, soit environ la moitié de celle de Maine-Montparnasse (220 mètres).

La municipalité, en matière d'urbanisme, a fait siens les aphorismes chers à Georges Pompidou : « Pas d'urbanisme moderne sans tours » et autres « Si Paris veut épouser son siècle, il est temps qu'il épouse l'automobile », point de vue heureusement honni par l'actuel Président de la République.

Montpellier sera donc une des dernières villes de France à être gratifiée d'une de ces excroissances monstrueuses, qui sont parmi les produits les plus élaborés de la société de profit. Elles permettent, pour une même superficie de plancher construite, des surinvestissements par rapport à des immeubles classiques. En effet, sous prétexte d'économie de terrain, la construction d'une tour entraîne la

réalisation d'équipements spécifiques : systèmes de détection et de lutte contre l'incendie, système de coordination pour l'évacuation de l'immeuble, régulation sophistiquée du chauffage et de la climatisation, ascenseurs à grande vitesse, silos à voitures, sans compter le renchérissement du coût de l'ossature.

Le Triangle résulte d'une recherche de surprofits pour l'OCEFI, au mépris de l'environnement urbain. Cette tour est en rupture totale d'échelle avec le quartier ; elle écrase de sa masse l'espace déjà fort malmené de la place de la Comédie, couvre d'ombre les immeubles de la rue du Jeu-de-Ballon et obture totalement la perspective vers la mairie. En outre, elle va accroître la congestion de la circulation, à ce point névralgique de Montpellier, d'au moins 500 véhicules, aux heures de pointe.

D'autant que les « locaux » n'auront rien à voir dans l'affaire, les preneurs étant **des chaînes nationales** (étude Larry Smith relative au Triangle, 29 oct. 1975, p. 8). Une fois de plus, le commerce montpelliérain est laissé en dehors du coup. Retombée hélas prévisible : les profits éventuels ont peu de chances d'enrichir notre région.

Il y a une leçon à tirer de tout ce qui précède : la mairie n'est pas seulement cachée, elle est gommée. Le vrai pouvoir, ce sont la SOCRI et l'OCEFI qui le détiennent au Polygone et au Triangle. **Était-ce souhaité ?**

On s'en doute, les 5 947 m² supplémentaires du **Triangle** risquent de ne rien arranger en 1977. Comme le Triangle n'est prévu que pour accueillir des **commerces de luxe**, les commerçants du centre ancien, surtout actifs dans ce domaine, n'ont qu'à bien se tenir...



6

à pied, en voiture, en bus

Le carrefour Saint-Denis ou le boulevard Louis-Blanc en fin d'après-midi un jour de pluie : que de beaux embouteillages, semblables d'ailleurs à ceux de bien d'autres villes françaises. La constatation est peu engageante, et l'on ne saurait s'en satisfaire.

L'infarctus du cœur de la ville

L'entonnoir montpelliérain y est pour beaucoup. Avec la concentration des commerces, des services et des administrations dans l'Ecusson et au Polygone, en l'absence des centres de quartiers, comment le réseau montpelliérain ne serait-il pas guetté par l'infarctus ? Et ce ne sont pas quelques kilomètres de voirie en plus, si coûteux soient-ils qui résoudront le problème : ils ne feront que le reporter. La solution, c'est d'évidence une décentralisation qui décongestionnerait le centre en préservant son charme et ses activités traditionnelles.

Le règne de la voiture individuelle

Nous n'en sommes pas là... Alors, bien sûr, — et comment le reprocher aux Montpelliérains ? — la voiture individuelle prospère : 70,5 % des déplacements motorisés contre 20 % pour les deux roues et seulement 9,5 % pour les transports en commun ; un taux de motorisation de 0,94 (nombre de voitures par ménage) qui classe Montpellier dans le peloton de tête des villes françaises (source : Ministère de l'Équipement). Car, de l'aveu de fonctionnaires du Ministère de l'Équipement, la municipalité ne croit pas aux transports en commun. Et, si les transports en commun sont déficients, il faut bien que le couple qui travaille ait deux voitures, s'il en a les moyens... On ne s'étonnera pas alors de l'augmentation des accidents de circulation urbaine.

« Le maire ne croit pas aux transports en commun... »

Les transports en commun sont-ils vraiment déficients ? En tout état de cause, la structure « en étoile » du réseau fait qu'ils ont un des taux d'utilisation les plus faibles de France. Une seule relation « inter quartiers » récemment établie sous la longue et très vive pression d'associations d'usagers : la ligne n° 10. Par ailleurs, la fréquence limitée des bus n'incite guère à les utiliser. Ajoutons enfin qu'il ne faut pas compter sur eux pour aller le soir au cinéma.



A quand le bus,
A quand l'abri-bus ?



Priorité aux piétons ou aux voitures ?

Il faut dire que les transports en commun sont concédés depuis 1968, et pour vingt ans, à une société privée, la CTM, dont le but n'est évidemment pas — et c'est bien normal — le service public, mais le profit. Or, une ligne qu'on ouvre n'est pas rentable au départ, c'est bien certain... Mieux vaut donc n'en point ouvrir.

Tout ceci explique sans doute que le kilométrage par le bus ait récemment diminué : 2,6 millions de kilomètres en 1971, et 2,48 en 1973.

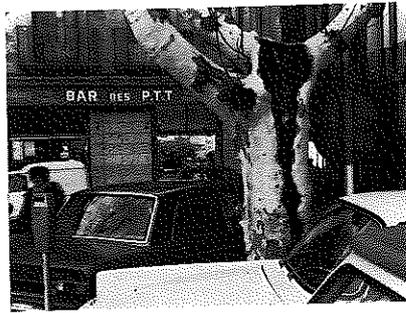
Il est quand même toujours permis de rêver à ce qu'aurait permis le maintien du réseau ferroviaire d'intérêt local.

Le stationnement payant

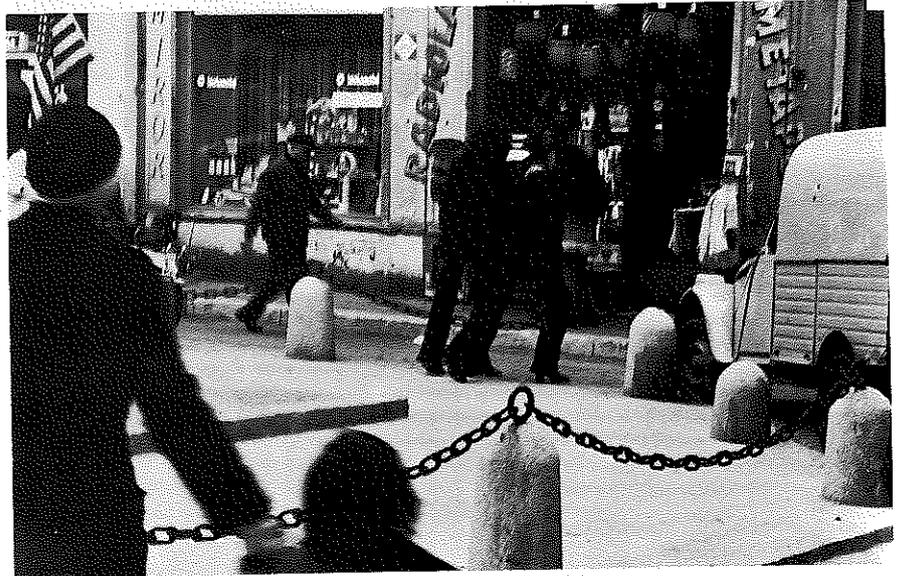
Heureusement disent certains le stationnement payant joue un rôle de dissuasion vis-à-vis de la voiture individuelle et permet aux promeneurs de flâner tranquillement dans les rues piétonnières.

En fait, ce n'est pas si simple. D'abord, la dissuasion devrait s'exercer en principe à l'entrée du centre ville : or, ici, les parkings Foch et Préfecture sont à l'intérieurs et ils sont, d'après les normes du Ministère de l'Équipement, déjà saturés (ne serait-ce que parce que les habitants les plus favorisés du centre y ont acheté des places). En second lieu, la tarification des parkings établit une sélection par l'argent qui favorise la fréquentation du Polygone (c'est moins cher) plus que celle du centre ancien. Enfin, l'argent des parcmètres et des parkings ne revient pas à la municipalité, mais à une entreprise privée concessionnaire qui ne verse en échange qu'une redevance ne dépassant pas quelques millions d'anciens francs. Bonne affaire pour qui ?

Restent les rues piétonnières. Bravo ! Mais le réseau reste modeste (cf. « Midi Libre », 23 juin 1975), et il ne faudrait pas qu'elles transforment certains quartiers du centre ancien en une galerie commerciale de luxe.



La mort de cet arbre est attendue ; elle sera une bonne aubaine pour la société concessionnaire, autorisant un parcmètre de plus.



La ville rendue aux piétons ?

7

les parents pauvres

Les parents pauvres ? Les secteurs socio-culturels et sportif. Un coup d'œil sur les finances municipales en instruit très vite :

TABLEAU I

		1971	1972	1973
Œuvres sociales et scolaires / Dépenses ordinaires	Montpellier	3,28 %	3,64 %	3,91 %
	Autres villes de plus de 100 000 habitants	5,73 %	5,93 %	5,86 %
Sports et beaux-arts / Dépenses ordinaires	Montpellier	5,00 %	5,96 %	5,84 %
	Autres villes de plus de 100 000 habitants	13,48 %	13,97 %	14,62 %

Montpellier est vraiment à la traîne par rapport à la moyenne française des villes de plus de 100 000 habitants. Sports et culture n'y sont guère à l'honneur.

En est-il différemment, si l'on considère, non plus les dépenses de fonctionnement, mais d'investissement ? Il semble bien que non, comme le montre le tableau II.

TABLEAU II

		1971	1972	1973
Equipement scolaire et culturel / Programme communal	Montpellier	18,70 %	14,58 %	31,68 %
	Autres villes de plus de 100 000 habitants	40,04 %	39,35 %	37,11 %
Equipement sanitaire et social / Programme communal	Montpellier	4,54 %	1,16 %	0,60 %
	Autres villes de plus de 100 000 habitants	4,29 %	3,95 %	3,58 %

La singularité de Montpellier ne doit pas étonner : les dépenses de prestige, les dépenses consacrées aux bâtiments administratifs (quatre fois plus en moyenne que dans les villes françaises de taille comparable), les dépenses de voirie (du fait de la centralisation de la ville) y pèsent d'un poids fort lourd.

D'où le sacrifice d'autres secteurs. Si nous ne disposons pas à ce jour d'éléments comparatifs pour 1974-1975, il y a cependant tout lieu de penser que la situation ne s'est pas améliorée.

TABLEAU III

	1974	1975
Équipement et culture / Programme communal	19,62 %	16,19 %
Équipement sanitaire et social / Programme communal	0,76 %	0,66 %

L'évolution n'est pas rassurante...

Les parents pauvres sont donc nombreux. Comme nous ne prétendons pas énumérer toutes les lacunes, nous nous bornerons volontairement au secteur socio-culturel, à l'enfance et au sport.

1 — LE DESERT CULTUREL

La « culture officielle » à Montpellier est importée : galas Kar-senty, programmes de concerts. Est-ce à dire que les Montpelliérains sont incapables de participer à des activités de création locale ? Ou serait-ce que rien n'est fait pour leur en donner le goût et les moyens ?

Pas de centres socio-culturels municipaux

Que trouve-t-on comme centres socio-culturels à Montpellier ? Des centres privés comme La Gerbe ou le centre Rencontres ; les centres créés par la Caisse d'Allocations Familiales (La Pergola, La Croix-d'Argent, La Paillade, Saint-Martin). Mais de centres municipaux, point. Encore l'équipement de ces centres n'est-il pas toujours suffisant.

Centres socio-culturels et associations de formation (FOL, CEMEA, UFCS, associations de consommateurs, etc...). Fonctionnent grâce à des « arrangements » très divers : les salariés sont souvent des fonctionnaires détachés payés sur le budget de la Caisse

Les ailes du théâtre

Au nord, la *Galerie Frédéric-Bazille* occupée cet été par une exposition d'Agayo : 75 projecteurs éclairaient des salles désertes et des cimaises immensément vides. Elle pourrait être pourtant une antenne dynamique du Musée Fabre et présenter des expositions temporaires de qualité sur des thèmes renouvelés avec l'assistance de « guides » compétents remplissant un rôle de formation du visiteur. Une tentative intéressante avait été faite il y a peu avec l'exposition Alexandre Cabanel, malheureusement étouffée par l'absence de publicité. A quand les crédits pour une exposition Castelnaud, toujours en attente ? Entre temps, le musée Fabre a été déclassé en 1975 par les Affaires Culturelles à cause du refus de la municipalité d'y entreprendre des travaux.

Au sud, « la porte étroite » du *Syndicat d'Initiative* : pas de programme, pas de projet, peu d'initiatives. Rien de commun avec les véritables Maisons du Tourisme que l'on rencontre en bien d'autres villes de France. Le potentiel touristique de Montpellier est pratiquement laissé en jachère. Et pourtant, que de passage l'été ! Quelques suggestions : animation (voir l'expérience de "Musique dans la Rue" à Aix-en-Provence), des visites guidées quotidiennes en saison, des expositions documentées sur l'aménagement urbain et l'histoire de la ville (exemple de la Maison du Tourisme d'Avignon), musées ouverts le soir, information efficace sur les moyens de transport...

d'Allocations Familiales, de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, de la Jeunesse et des Sports, d'organismes confessionnels, ou alors on a recours au système peu satisfaisant des vacataires.

Quant à la Maison de Heidelberg, si nos amis allemands avaient attendu la municipalité pour la créer et la financer, elle n'existerait toujours pas.

Salles et subventions : la gestion de la misère

Les troupes de théâtre, les groupes folkloriques, les chorales, les ciné-clubs rencontrent les mêmes problèmes. Leurs efforts d'animation rencontrent l'indifférence, et parfois suscitent la méfiance de la municipalité.

Ainsi, les chœurs de l'Enclos Saint-François n'apparaissent même pas dans les programmes culturels municipaux. Ainsi encore, les responsables de ciné-clubs qui sont à la recherche de locaux ne trouveront qu'une bien maigre consolation dans l'ouverture de plusieurs salles commerciales dans l'ancien immeuble des Galeries Lafayette.

PERMIS de CONSTRUIRE N° 80 899 du 21-05-76
N° 87 359 du 11-08-76

CREATION de 7 SALLES de CINEMA

MAITRE d'OUVRAGE : GAUMONT 34, rue de la Halle 32 000 NEUILLY
MAITRE d'ENTREPRISE : A.G.P. MC. RUE de CHALVREIN
2 rue de la Terrasse PARIS 17 75 022 11 33156

BUREAU de CONTRÔLE : S.C.C.T.E.C. 100 Av. de PALAVAS MONTPELLIER
N° 92 19 25

BUREAU ETUDE : S.A. LAURENT N.R. N° 18 SEVERIS 78 RUE MOINE MONTPELLIER
N° 92 19 25

B.C. CLIMATISATION : E.R.C.C. 2, rue THARREZ 34 000 ECLEUSE
N° 93 01 94

LOT N° 01. PROF. PLAFONDS E.C. CABUY 31 200 SARCELLES 14.900 32 03

LOT N° 02. DEMONTAGE SOUS. E.C. LOPEZ 34.400 VITRY sur SEINE 14.800 4016

LOT N° 03. FONDATION S.M.T. E.C. CALLECH de COSENE MONTPELLIER 14.34 21 22

LOT N° 04. MENUISERIE E.C. BRAS PIERRE 30 200 PÉREZ MARTE 14.08 31 21

LOT N° 05. MENUISERIE E.C. LA MAILLONNIERE 31 200 BUILDES PLANGANC 14.52 32 0

LOT N° 06. ELECTRICITE E.C. BUSHMAN 31 200 BRADON de SEINE 14.00 32 05

LOT N° 07. STAFF E.C. CABUY 31 200 SARCELLES 14.00 32 05

LOT N° 08. CAN. MANOIRE E.C. LOPEZ 34.400 VITRY sur SEINE 14.800 4016

LOT N° 09. PEINTURE E.C. BOURRELLI 31 200 SARCELLES 14.00 32 05

LOT N° 10. MENUISERIE E.C. BRAS PIERRE 30 200 PÉREZ MARTE 14.08 31 21

LOT N° 11. COUPE CLIMAT. E.C. VENT 1000 MARTE SEUR BUS 14.00 32 22

LOT N° 12. NEUVE S.M.S. E.C. PONTI 31 200 PARIS 14.26 31 01

LOT N° 13. TENTURES E.C. BRAS PIERRE 30 200 PÉREZ MARTE 14.08 31 21

LOT N° 14. ENSEIGN. E.C. VONG 100000 PARIS 14 000 00

LOT N° 20 FAUTEL E.C. GALLA 31 200 COLUMBUS 14.700 4 33

LOT N° 21. ... E.C. ... 31 200 ... 14.00 32 05

Pas d'entreprise montpelliéraine suffisamment compétente ?

Et en effet, le problème des salles est particulièrement crucial : le Pavillon Populaire n'est pas un lieu scénique bien satisfaisant et coûte relativement cher pour le service offert (environ 400 francs) ; quant au théâtre ou à la nouvelle salle du Polygone, leur location est hors de portée de troupes modestes (2 500 francs par représentation).

Il est rare enfin que des subventions municipales apportent une aide efficace à des organismes socio-culturels, et, lorsque ces subventions existent, elles sont insignifiantes (une des plus élevées : celle versée à La Garriga, soit 500 francs !)

Ce n'est pas la gestion de la pénurie, mais la gestion de la misère.

Dans un domaine un peu différent, les bibliothèques en sont, elles aussi, l'illustration. La Bibliothèque pour Tous : une association qui ne reçoit aucune aide municipale (la modeste commune de Frontignan aide la sienne). La bibliothèque municipale : un très beau fond ancien qui lui permet de disposer d'un personnel pays par l'Etat (2 conservateurs) ; mais le bibliobus municipal ne peut desservir un nombre suffisant de quartiers. Les autres bibliothèques n'entretiennent pas de rapports directs avec la ville.

Musique et art lyrique : la création étouffée

La carence des moyens implique l'absence presque totale de création sur place. Il faut bien le souligner — et c'est vrai aussi du théâtre —, la venue de solistes, d'orchestres, de troupes plus ou moins célèbres qui se déplacent pour donner un soir une représentation, ne saurait remplacer une véritable politique d'animation culturelle locale. Celle-ci, hélas, n'existe pas. Qu'on en juge par ce qui suit. Le conservatoire ne peut répondre à sa vocation régionale ; faute de moyens, la danse n'est pas inscrite dans les enseignements

(solution : les cours privés, souvent coûteux) ; 260 élèves qui ont réussi leur concours de fin d'année en juin ne sont pas réinscrits en octobre... Seule lueur d'espoir : une association de parents d'élèves très dynamiques, quoique privée de moyens. Mieux vaut ne pas parler de la création d'un orchestre permanent : il en existait un jadis qui a disparu en 1957 ; de nouvelles tentatives (entreprises notamment par le dernier directeur du conservatoire) n'ont pas abouti, devant les difficultés soulevées par la municipalité. Enfin, si vous aimez l'opéra ou l'opérette, « vous pouvez toujours aller à Avignon ou à Marseille » (source : bulletin municipal.) C'est recommandé.

Du musée Fabre à l'école des Beaux-Arts : digne pauvreté

Situé dans l'ancien hôtel de Massilian, le musée Fabre, à l'origine duquel on trouve l'importante collection donnée à la ville par le peintre F.X. Fabre, attend toujours les travaux d'agrandissement et d'aménagement qu'il mérite (c'est un des plus riches musées de province) ; la mairie semble d'ailleurs en voie d'en prendre une conscience tardive. Il attend aussi que l'on mette en lumière les collections qui dorment sous la poussière des réserves et qu'on le dote d'un système de sécurité efficace : peut-être se souvient-on du vol commis en 1970 qui a bien montré qu'il suffisait de peu d'imagination pour s'emparer des plus belles pièces.

Modicité du personnel aussi : 1 conservateur, 2 attachés d'administration, 7 surveillants. La comparaison avec Avignon ou Marseille n'est guère à l'avantage de notre cité. Résultat : le musée n'est ouvert qu'aux heures où la plupart des Montpelliérains travaillent (dimanche mis à part). Le désir d'ouverture au plus grand nombre n'est pas évident.

Ne pensons pas seulement aux artistes morts. Où en sont les jeunes générations ? La réponse, c'est la grève des élèves de l'école municipale des Beaux-Arts au printemps 1976 qui nous la fournit : la réforme de 1972 n'est pas appliquée, le matériel est défectueux, les locaux sont déplorables. En clair, la municipalité se désintéresse de l'école des Beaux-Arts.

Le bilan culturel n'est donc guère brillant : aucun effort n'est fait pour encourager la création et l'animation culturelle locale. Serait-ce qu'elles risqueraient de déranger ?

2 — L'ENFANT, CET OUBLIE

Si l'on s'attache au domaine des loisirs de l'enfant, la situation n'est pas non plus très réjouissante : un seul centre aéré, celui de Bionne (le centre des Francs et Franches Camarades, aidé par le Conseil Général, n'a jamais reçu de réponse à ses demandes de subventions), pour tous les enfants de Montpellier. Combien pourtant de couples ou mari et femme travaillent, et qui apprécieraient qu'une réelle éducation soit donnée à leurs enfants ! mais, dans notre ville, les loisirs éducatifs sont le plus souvent payants, du fait de la défaillance du secteur public municipal. Heureuses exceptions : le zoo Lunaret et le terrain de loisirs de Montmaur.

Pour les écoles, peu de choses à dire. Et pour cause : la scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans, les dépenses correspondantes in-

**JEUX
INTERDITS**
sur le terre-plein

3 — COMMENT ÊTRE SPORTIF ?

combent obligatoirement à la commune du fait de la loi. On pourrait cependant éviter que, comme à la Paillade, certains blocs d'immeubles envoient des enfants dans trois groupes scolaires différents ou encore que, comme à la maternelle Planchon, le chauffage ne soit pas en état de fonctionner au début du mois de novembre...

L'insuffisance de crèches était tellement évidente que le maire en a inauguré une il y a peu, créée, il est vrai, pour les enfants du personnel hospitalier.

A diverses reprises, le fonctionnement des cantines scolaires a fait l'objet de critiques vigoureuses de la part des parents d'élèves. On soulignera notamment que le prix des repas, contrairement à ce qui se passe en bien d'autres villes (Aix-en-Provence, Niort, Grenoble) tient fort peu compte des ressources des familles ou du nombre d'enfants par famille.

Enfin, le refus de la municipalité de participer au financement des transports scolaires et au financement des transports entre écoles, stades et piscines, la faiblesse des dotations pour achat de matériel éducatif, l'insuffisance de l'équipement sportif pour les élèves nous renvoie cruellement à nouveau aux choix financiers : il est bien vrai que tout ne peut être fait à la fois. Reste à savoir ce qui est prioritaire : les dépenses de prestige ou l'éducation ? Les élèves du CES de la Paillade ne s'y sont pas trompés : « Une belle mairie, oui, mais des écoles risquent d'être balayées par le vent » (« Midi Libre », 30 août 1976.)

Le sport à Montpellier ? 2,75 % dans le budget de 1976, soit une légère augmentation sur 1975, due aux crédits ouverts pour la réalisation de la salle omnisports de Lunaret. Comparons avec quelques autres villes d'importance voisine : 4 % à Aix-en-Provence, 5 % à Avignon, 6 % à Grenoble.

Plaçons-nous tout d'abord sur le plan des équipements : une seule piscine municipale, celle de la Paillade (normes nationales : une piscine pour 40 000 habitants, 15 gymnases municipaux dont 5 à destination scolaire, soit 1 pour 12 000 habitants (normes nationales : 1 pour 6 000 habitants), 2 stades municipaux susceptibles d'accueillir un nombre important de spectateurs, mais l'un de ces stades — le stade Richter — n'est pas encore achevé et les inondations de l'automne 1976 ont prouvé qu'il pouvait servir de « piscine »... Il existe encore d'autres équipements, moins voyants, dont beaucoup sont privés et donc d'accès payant.

Heureusement, nous disposerons en 1977 de la salle omnisports de Lunaret. On peut regretter cependant que les clubs sportifs n'aient guère été consultés sur sa conception et qu'elle ne s'accompagne point d'une maison destinée à héberger les clubs (le Conseil Régional et le Conseil Général envisagent d'ailleurs la création d'une telle maison). Par ailleurs, la capacité de cette salle omnisports est assez étriquée (2 500 places).

Enfin, une telle réalisation ne résout pas le problème posé par la pratique des sports les plus populaires : football et rugby.

Est-il besoin d'ajouter que la répartition géographique des équipements n'est pas équilibrée ?

Mais les équipements ne sont pas tout. Il y a les hommes. Des bénévoles, essentiellement, consacrés à la vie de leur club. Jouissent-ils d'attentions particulières ?

Une constatation, tout d'abord : Montpellier, contrairement à bien d'autres villes de France, ne dispose ni d'un Office Municipal de Sports, ni d'un service municipal spécifique : les sports sont sous l'autorité des « services techniques » avec un effectif de 37 personnes (97 à Limoges pour 147 000 habitants). Plus grave est l'absence de contact officiel entre les clubs de la ville et la municipalité. Seule la répartition des salles et des terrains se fait en liaison avec les représentants de clubs. Quant au montant des subventions de fonctionnement aux clubs, il est dérisoire (150 000 francs pour 130 clubs en 1976).

Enfin, alors que le développement d'un sport de masse suppose une action auprès des jeunes, la politique sportive scolaire est défailante : aucun moniteur d'éducation physique n'est payé par la municipalité qui a refusé, par ailleurs, de prendre à sa charge le transport des enfants vers les piscines et les stades.

Conclusion : face à toutes ces carences, les bénévoles ont bien du courage !

où vont les services publics ?

Il existe à Montpellier, comme dans toutes les grandes villes, des services techniques destinés à satisfaire les besoins des usagers : fourniture d'eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, transports urbains, lutte contre l'incendie, abattoirs, pompes funèbres, etc...

La ville de Montpellier a choisi de confier à des entreprises privées, par des contrats de concession, la quasi-totalité de ces services. C'est inadmissible : tout dépend, en dernière analyse, de l'intérêt qu'y trouvent les citoyens. Qu'en est-il à cet égard ?

Les fuites d'eau

Prenons d'abord le cas de l'eau, un des rares services dont la mairie est directement responsable. En période estivale, l'alimentation de la ville atteint actuellement un point critique, du fait, en grande partie, des **fuites énormes** du réseau (**environ la moitié du volume pompé dans le Lez, soit 10 à 12 millions de m³**). Pourquoi ? C'est que le réseau devrait être revu. Rien ne sert donc de se vanter du prix modéré du m³ à Montpellier, d'autant que, sur le plan qualitatif, le traitement de l'eau du Lez est insuffisant, et qu'aucune station d'alerte ne permet de détecter une pollution accidentelle de l'eau du Canal du Bas-Rhône utilisée jusqu'ici en complément.

Déficience et cherté des services publics

La résorption des **ordures ménagères** met Montpellier dans le peloton de queue des villes françaises : alors que de nombreuses villes, mêmes moyennes, sont dotées d'installation de traitement

rationnel des ordures ménagères permettant à la fois l'incinération des déchets non bio-dégradables (Clermont-l'Hérault) et le chauffage urbain (Chambéry), les ordures de la ville continuent à être déversées dans la décharge contrôlée de Maurin dans des conditions d'hygiène déplorables (Voir « Midi Libre », 21 mai 1975). Ajoutons que l'entrepreneur discipliné qui consent à aller jeter ordures, déchets et gravats à Maurin doit payer pour le faire, ce qui n'est guère encourageant.

Il est presque cruel de parler des **services de lutte contre l'incendie**. Le personnel ? 57 personnes, dont 50 pompiers. En période de congé et compte tenu des immobilisations réglementaires (téléphone, Lunaret...) ainsi que des défections occasionnelles, mais normales (maladies, par ex.), 12 à 15 pompiers peuvent aller au feu. Or, les recommandations officielles prévoient un pompier pour 1.200 habitants, soit 4 fois plus qu'à Montpellier. Notre commune ne doit plus jouer avec le feu !

Tous ces constats sont plutôt inquiétants. Ceux que nous allons faire à présent, sans susciter l'inquiétude au même degré, sont malgré tout regrettables.

Un enterrement — le service des **pompes funèbres** est concédé à une entreprise privée — coûte généralement très cher (5 000 F), malgré des tarifs minima plutôt bas.

Domaine très différent : depuis plusieurs années, le nombre des représentations lyriques effectuées au **théâtre** par le concessionnaire privé n'a jamais dépassé la dizaine alors que le contrat prévoit une subvention pour 17 à 20 représentations de qualité (les galas type Karsenty, ainsi que les concerts,

sont exclus de ce système) ! C'est normal : cette subvention municipale est notoirement insuffisante.

L'association à la gestion des **cantines scolaires** d'une société privée, la SODEXHO, aboutit également à des résultats contestables. Les prix des repas servis aux enfants sont parmi les plus élevés de l'Hérault : 6,30 F, 5,80 F (en fonction d'un « abonnement ») alors que le prix de revient du repas est estimé à un peu plus de 5 francs. Pratiquement aucun tarif dégressif, à la différence de bien d'autres villes (Aix-en-Provence, Niort, Grenoble, etc...) n'est prévu en fonction du nombre d'enfants ou du revenu des familles.

Quant aux **transports en commun**, concédés à la CTM, ils sont victimes de ce que l'accent est mis avant tout sur la rentabilité des lignes estimée en fonction d'études de marché, et non sur le besoin de service public des usagers. D'ailleurs, il est intéressant de noter qu'en dépit de cette orientation, la CTM se déclare quand même déficitaire et, par suite, reçoit une aide directe de la mairie. A partir du moment où il en est ainsi, on se demande vraiment pourquoi la municipalité ne générerait pas directement les transports en commun : elle éviterait de remplir les caisses d'une entreprise privée...

L'abandon du pouvoir municipal

Il est des services très rentables en revanche, pour les entreprises concessionnaires, comme les **pompes funèbres, les parkings et parcmètres** : c'est normal puisque ces entreprises bénéficient d'un monopole. Malheureusement, le bénéfice qu'en tire la ville est ridicule :

les redevances annuelles qui lui sont versées ne dépassent pas quelques millions d'anciens francs par an ! Particulièrement choquant pour les parcmètres : le transfert du pouvoir de police municipale à une société privée.

L'explication de ces phénomènes se trouve en partie dans les **contrats généreux** que la municipalité consent aux concessionnaires : ils sont longs (20 ans pour les transports et les parcmètres) ; ils sont largement indexés et de type inflationniste (**300 % d'augmentation en 10 ans pour la rémunération de certains services...**). On se demande à quoi pensaient nos élus quand ils signaient ce contrat.

Mais, à terme, le plus grave n'est pas là. Le plus grave, c'est la perte de contrôle progressive de la municipalité sur les services publics. D'abord, il faut bien voir que, si toutes ces entreprises doivent fournir annuellement des comptes à la ville, cette formalité ne suffit pas à permettre un contrôle sérieux, et, de toute façon, les Montpelliérains en sont rarement informés. Ensuite, comment adapter le service public aux besoins des usagers quand on s'est dessaisi de moyens d'intervention efficaces souvent pour 20 ans ?

Comme on l'a constaté dans le domaine de l'urbanisme, on note ici encore un véritable **abandon du pouvoir municipal**.



Le cahier des charges du parking est par trop favorable aux intérêts de la société concessionnaire ; l'accès est notoirement insuffisant pour un bon fonctionnement public, les normes minimales réglementaires ayant été interprétées dans un seul souci de rentabilité.

9 la qualité de la vie : mythe ou réalité ?

Pas d'usines, donc pas de pollution industrielle. Du soleil. La mer à deux pas : alors, la qualité de la vie, une réalité ?

La saleté de la ville

Soyons méchants d'abord en nous souvenant d'un article de « Midi Libre » (14 nov. 1975) : « Montpellier, ruban bleu des crottes de chien ». Il est vrai que

Montpellier est, comme peuvent le constater nos hôtes de passage et nous-mêmes, par comparaison avec d'autres cités, **une ville redoutablement sale.**

Aucune campagne sérieuse en faveur de la propreté des rues n'a jamais été entreprise. Il semble bien que l'entreprise privée chargée de l'entretien de la ville soit plus habile à augmenter ses prix qu'à rendre un service efficace.



Baignades dangereuses

Par ailleurs, les Montpelliérains subissent la **pollution** de Montpellier quand ils vont se baigner à Palavas : en 1975 et 1976, l'insuffisance de l'assainissement à Montpellier a provoqué de très sérieux incidents. En effet, notre ville rejette actuellement dans le Lez l'équivalent des eaux d'égout non traitées d'une ville de 100 000 à 150 000 habitants. Il a fallu attendre qu'intervienne une commission d'enquête parlementaire animée par G. FRECHE pour que la

municipalité de Montpellier sorte de son indifférence ; les travaux entrepris devraient diminuer la pollution en aval sans réduire d'aucune façon le risque de contamination bactériologique, notamment à Palavas.

D'une façon plus générale, si Montpellier a obtenu il y a quelques années le prix de la qualité de la vie, il faut bien dire que c'est la ville qui a, actuellement, le plus grand taux d'accroissement de la pollution en France. Rattrape-t-elle ?

Menaces sur les espaces verts

En ce qui concerne les **espaces verts**, la situation semble actuellement plutôt satisfaisante, à deux réserves près. En premier lieu, s'il n'y a pas grand chose à dire sur les espaces verts péri-urbains (Montmaur, Lunaret), les espaces verts d'accompagnement dans les quartiers résidentiels sont rares (à l'exception des quartiers du XVIII^e siècle). En second lieu, la Paillade manque tout particulièrement d'espaces verts aménagés. Mais c'est surtout l'avenir qui inquiète. En effet, les espaces boisés appartenant à la commune ou aux services de l'Etat sont systématiquement non figurés dans le Plan d'occupation des sols (POS) : par exemple, le bois de la Valette n'est pas soumis à la protection de l'art. L. 130 du Code de l'Urbanisme, du moins pour les terrains communaux : si la municipalité désire abattre des arbres dans ce bois, elle peut le faire sans autorisation préfectorale et sans risque de se voir assignée par une association ; cela ne présage pas d'une volonté sincère de protection du cadre de vie.

Par ailleurs, de nombreux parcs privés ne sont pas classés ; ils sont seulement répertoriés, ce qui ne leur assure qu'une protection aléatoire. Ou alors ils sont purement et simplement « oubliés », tel l'ensemble boisé situé entre le boulevard Berthelot et la voie express...

Que penser encore de l'« urbanisme végétal » du secteur NA 3 du POS — vers le Plan des Quatre-Seigneurs — alors que l'on pourra y construire sur des parcelles minimales de 800 m² ?

Autrement dit, c'est à une cadence rapide, si l'on n'y prend pas garde, que risque de se dégrader la qualité de la vie à Montpellier.

**Il pour un nouveau
visage de montpellier**

Le bilan est lourd : un pouvoir municipal progressivement abandonné aux promoteurs ou à des entreprises privées ; des défaillances dans le fonctionnement des services publics ; de graves lacunes dans les domaines socio-culturels et sportifs.

Ajoutons à tout cela, une extraordinaire absence de dialogue entre la ville et les citoyens : les associations revendiquent sans succès la concertation depuis des années ; quant aux citoyens pris individuellement, ils sont traités comme des mineurs (les fuites d'eau sont dues à de « méchants fraudeurs » ; les difficultés de circulation sont dues à l'amour particulier du montpelliérain pour l'automobile, etc...).

Comment dessiner alors un nouveau visage de Montpellier ?

En considérant les montpelliérains comme des citoyens responsables, en maîtrisant la croissance de la ville, en privilégiant les secteurs sociaux, culturels et sportif.

Entendons-nous bien. Nous n'avons nullement la prétention ici de proposer un programme. C'est aux partis politiques qu'il appartient de le faire. Notre seule ambition est de dégager **les grandes orientations qui nous paraissent souhaitables pour l'avenir.**

des citoyens responsables

S'il est un thème admis par tous (voir le **rapport Guichard** sur la réforme des collectivités locales), c'est bien le fait que le rôle des citoyens dans la commune ne doit plus se borner au dépôt du bulletin électoral dans une urne tous les six ans.

De ce point de vue, des changements peuvent intervenir à **très court terme**, pour la plupart.

La concertation avec les associations

Et d'abord, en ce qui concerne les **rapports avec les diverses associations existant à Montpellier**, qu'il s'agisse d'associations à caractère socio-culturel, de clubs sportifs, d'organisations de consommateurs, d'associations du cadre de vie... Elles doivent être considérées comme des interlocuteurs privilégiés de la municipalité et par conséquent être consultées automatiquement sur tous les projets qui les concernent par leur objet ; éventuellement, elles devraient être par la suite associées à la réalisation de ces projets. Ce serait là le premier test d'une volonté nouvelle de dialogue avec les citoyens.

Une information large et loyale

Mais ce dialogue serait évidemment faussé d'entrée de jeu si **l'information** diffusée par la mairie n'était pas la plus large possible. On ne saurait se contenter ni d'un bulletin diffusé par une association d'ailleurs non subventionnée (Montpellier-Accueil), ni d'un bulletin d'informations municipales,

même bien présenté, qui aurait une distribution confidentielle ou limitée à la période électorale. C'est donc **un journal, de coût modeste**, au demeurant, qu'il faut souhaiter. Journal dans lequel, à l'instar de ce qui se fait à Grenoble, les opposants à la municipalité pourraient s'exprimer : cette possibilité serait la preuve d'une appréciable loyauté.

Cependant, si l'information s'arrêtait là, ce serait bien peu.

Les documents d'urbanisme, le budget et le compte administratif doivent faire l'objet d'une publicité particulièrement soignée et détaillée, notamment sous la forme d'expositions. Une des composantes indispensables de l'information, c'est en effet **son aspect pédagogique** : la commune, c'est aussi une école d'instruction civique.

Mais l'information n'est que l'étape élémentaire sur la voie de la démocratie locale. La **participation** constante des citoyens est l'étape fondamentale et elle doit être recherchée par tous les moyens.

L'institution de commissions extra-municipales

Premier instrument de cette participation des citoyens : la mise en place de **commissions extra-municipales** qui se réuniraient régulièrement et auraient accès à tous les dossiers. De telles commissions devraient associer, dans chaque secteur de l'activité municipale, l'adjoint responsable, quelques conseillers municipaux, des fonctionnaires des services communaux et des représentants des associations.

Les associations de quartier

Mais la cheville ouvrière de la démocratie locale devrait être progressivement l'ensemble des **associations ou comités de quartier**. Ces comités de quartier enverraient des délégués dans les différentes commissions extra-municipales, recueilleraient les suggestions et les critiques de la population et les transmettraient aux élus. Aux comités de quartier incomberait la charge essentielle de maintenir un **contact permanent élus/citoyens** pendant la durée du mandat municipal.

Enfin, on doit envisager la possibilité de confier la conception et la gestion **d'équipements de quartiers** aux comités ainsi que la possibilité de les associer à **la gestion des services publics communaux**.

En tout état de cause, la présentation publique du budget ou des grands documents d'urbanisme par le maire doit être précédée d'un travail pédagogique entrepris par les commissions extra-municipales et les comités de quartiers. C'est de cette façon précisément que pourrait être entreprise une révision du POS. Faute de quoi, l'exercice de la démocratie locale n'est qu'un vain mot. **Information et participation** sont les deux aspects inséparables de la démocratie locale. N'est-ce pas en les développant qu'on favorise le mieux, par la naissance d'un sentiment de solidarité entre les citoyens, **la qualité de la vie ?**

2

maîtriser la croissance

Premier terrain d'exercice de la démocratie locale : comment les Montpelliérains voient-ils leur ville dans les années qui viennent ? En quel sens faut-il peser dans le futur sur le destin de Montpellier ?

Jusqu'à ce jour, la question n'a jamais été posée aux citoyens. Une poignée d'élus et de technocrates a choisi en petit comité la voie de l'expansion à tout prix : en 1973, le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme prévoyait 260 000 habitants en 1980 et 450 000 habitants en l'an 2000 : or, Montpellier compte aujourd'hui 191 000 habitants. Une croissance démographique aussi rapide est-elle souhaitable ?

Les responsabilités régionales de Montpellier

Est-il souhaitable que Montpellier continue d'aspirer au rythme des dernières années la population de la région ? Songeons aux conséquences : la désertification de l'arrière-pays, les problèmes de l'emploi sans cesse aggravés, la nécessité d'équipements toujours plus lourds, la spéculation foncière...

N'y a-t-il pas lieu de craindre qu'une croissance effrénée ne rende Montpellier plus difficilement vivable ? Ne vaut-il pas mieux préserver ce réseau de petites villes qui fait la qualité de la région ?

Montpellier doit donc prendre conscience de ses **responsabilités régionales** en manifestant désormais une **attitude de coopération** (et non de domination) tant vis-à-vis de l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon que vis-à-vis, tout simplement, des communes environnantes.

De toute façon, rappelons-nous que la croissance démographique n'est intéressante qu'accompagnée d'une croissance économique supérieure.

Des centres de quartier

Le super centralisme de Montpellier se retrouve aussi à l'échelle de la ville elle-même : un centre (Ecusson + Polygone) congestionné, des quartiers inertes.

Symbole combien parlant de la concentration du **pouvoir** dans la ville ! Le nouveau visage de Montpellier que nous proposons est à l'opposé : le cœur actuel de la ville devrait maintenir son rôle traditionnel en évitant d'être comme aujourd'hui au bord de l'infarctus ; notamment, tout ce qui fait son originalité profonde — animation commerciale, mélange des catégories sociales, possibilités de flânerie — devrait être encouragé. Mais il s'appuierait désormais sur des **centres-relais** dans les quartiers, centres-relais articulés autour de locaux à usage collectif (déconcentration des services municipaux, sièges d'associations, salles de jeux et de loisirs, etc...).

Bien entendu, une telle **réorientation de la croissance de la ville** (support : un **atelier municipal d'urbanisme**) n'est envisageable qu'à moyen terme. On ne peut construire en même temps les équipements souhaités dans tous les quartiers : il y aurait donc un

échecancier à établir en liaison avec les associations. Mais, à très court terme, il est possible de manifester une volonté de changement à peu de frais en louant des locaux mis à la disposition d'animateurs socio-culturels.

Comment faire des économies

L'avantage, à terme, ne se traduirait pas seulement par l'amélioration du cadre de vie, mais par une **diminution des coûts de certains équipements lourds**. L'extrême centralisation de la ville a pour résultat une charge du réseau de voirie urbaine telle que l'on peut dépenser des sommes colossales sans résoudre vraiment le problème de la circulation : toute amélioration contribue assez rapidement à renforcer le poids du centre et donc à aggraver la congestion (« tous les chemins mènent au Polygone ! »).

La solution économiquement rentable consiste donc bien à faire vivre des centres-relais, mais il ne faut pas se dissimuler que le handicap serait dur à remonter.

Une telle solution manifesterait une réelle volonté de maîtrise de la croissance de Montpellier.



privilégier les secteurs sociaux, culturels et sportifs

Les finances d'une ville ne sont pas une vache à lait. Nous en sommes bien conscients, et, par conséquent, toutes les lacunes actuelles ne peuvent être comblées tout de suite. Encore une fois, **la mise en place d'un échancier est souhaitable en collaboration avec la population à travers les associations intéressées.**

Par ailleurs, le nouveau type de croissance proposé, en éliminant à terme les gaspillages que nous avons soulignés doit permettre de dégager les fonds nécessaires pour mettre l'accent sur les **services dus** à la population dans les domaines sociaux, culturels et sportif.

La création de Maisons pour tous

Sur le plan des équipements sociaux et culturels, il faut envisager la création, échelonnée dans le temps, de Maisons pour tous, c'est-à-dire de maisons de quartier polyvalentes qui serviraient de lieux d'accueil aux associations les plus diverses (des philatélistes aux anciens combattants en passant par les rapatriés), aux syndicats, aux partis politiques sans aucune exclusive.

Ces maisons de quartier seraient munies de dispositifs scéniques permettant des représentations théâtrales ou musicales. Elles seraient ainsi le support de l'animation des quartiers et donc des « **points d'ancrage** » essentiels à la **décentralisation de la ville.**

En complément, il serait souhaitable de réaliser un centre d'information, d'accueil et d'échanges au niveau de la ville dans son ensemble.

Un service municipal de l'action culturelle

En ce qui concerne l'animation, la création d'un **Service municipal de l'action culturelle**, responsable de la coordination des actions, des équipements existants, municipaux ou non, paraît indispensable. Ce service, placé sous la présidence d'un adjoint au maire serait dirigé par des animateurs socio-culturels et des représentants des associations et des usagers ; il formerait « sur le tas » des **bénévoles** susceptibles d'entreprendre des opérations d'animation dans leur propre quartier. Sur le plan financier, il conviendrait d'aider les actions d'utilité publique entreprises par les associations.

Enfin, — et la municipalité doit jouer ici un rôle d'incitation —, il faudrait ouvrir davantage les locaux scolaires existants et réserver des locaux dans les ensembles immobiliers projetés pour favoriser le développement des activités socio-culturelles.

D'une façon générale, il y a beaucoup à faire pour que Montpellier connaisse une vie culturelle qui lui soit propre.

Le sport populaire

Les propositions que l'on peut avancer en matière de **politique sportive** ne sont guère différentes sur le fond. Elles découlent de trois impératifs : 1°) faciliter la pratique des sports de masse pour toutes les couches de la population ; 2°) concevoir une gestion démocratique en y associant les clubs, dans le cadre d'un **Office municipal des Sports** ; 3°) établir démocrati-

quement un ordre des priorités sur le plan financier (développement des équipements, sport à l'école et initiation sportive, aide aux clubs...).

Il serait particulièrement heureux de faire porter l'effort sur la création d'un **Centre municipal d'initiation sportive**. Pour 82 % des parents, en effet, la pratique du sport est indispensable à la formation générale des enfants (sondage « L'Equipe ») ; or, actuellement, il faut bien convenir que la situation n'est guère satisfaisante dans notre ville et la carence de l'Etat n'arrange rien. Destiné principalement aux enfants d'âge scolaire, ce centre devrait comprendre aussi deux sections se consacrant, l'une aux personnes du troisième âge, l'autre aux handicapés physiques.

Beaucoup de propositions, on le voit. Nous n'avons cependant pas la prétention d'avoir traduit tous les besoins qui sont ressentis, tant ils sont nombreux du fait du peu d'attention qu'ils ont suscités jusqu'alors de la part des responsables municipaux.



4

ressaisir les fils du pouvoir municipal

Associer les citoyens à la réflexion sur le destin de leur ville, c'est bien. Encore faut-il être en mesure d'agir.

Précisément, l'abdication actuelle par la municipalité de nombre de ses pouvoirs, soit aux mains de promoteurs immobiliers (Polygone et Triangle), soit aux mains d'entreprises concessionnaires de services publics sans avantage financier clairement démontré (Pompes Funèbres, C.T.M., Parcmètres...) fait problème.

Il faut donc, tout en étant conscient qu'il s'agit d'une œuvre à moyen et long terme, **réhabiliter le pouvoir municipal**. Il est parfaitement anormal, par exemple, que le maire ne puisse plus aujourd'hui mener librement une politique du stationnement (le contrat conclu avec la société gérant les parkings et les parcmètres le lui interdit !). Il est gênant que la concession des transports en commun à la C.T.M. aliène la liberté d'action de la municipalité. Car **la politique de la circulation est un tout** : pour agir de façon cohérente, **développer l'utilisation des transports en commun, favoriser la marche à pied ou l'usage des deux roues**, il faut tenir en main l'ensemble des leviers de commande. Et ce n'est là qu'un exemple des problèmes soulevés par l'abandon du pouvoir municipal.

Alors, comment faire ? Voici quelques éléments de réponse :

1°) Le recours aux entreprises privées, par un contrat de concession, peut être maintenu là où il apparaît que cette solution est techniquement la meilleure et qu'elle offre une garantie de qualité ; de toute façon, l'exécution du contrat devrait être sérieusement contrôlée.

2°) La situation des entreprises privées vivant principalement d'aides, taxes ou subventions publiques devrait être réexaminée afin d'assurer un meilleur contrôle de l'efficacité et de la destination des fonds publics : le concessionnaire du théâtre ne remplit pas son contrat, l'écart entre le prix de revient et le prix de vente du repas dans les cantines scolaires est choquant. La subvention versée à la C.T.M. ne l'est guère moins. Si, même concédés, les transports en commun ne sont pas rentables, à quoi bon recourir aux services de cette société ?

3°) Les situations de monopoles devraient être limitées car l'expérience montre qu'elles se développent au détriment de l'intérêt général et particulier des usagers. Dans certains cas (pompes funèbres par exemple, la mise en

concurrence avec un service municipal fonctionnant à l'équilibre (ni bénéfice, ni perte) devrait permettre une moralisation et offrir à tous la possibilité d'un service décent et financièrement abordable.

4°) Les concessions de parcmètres, qui comportent de graves irrégularités tant à l'égard de l'occupation du domaine public que de l'exercice de la police municipale devraient être réexaminées et, le cas échéant, supprimées.

On le voit, le recours, soit au service municipal, soit à l'entreprise privée, n'est pas nécessairement une affaire de principe. Ce qui compte, c'est l'intérêt des citoyens d'abord, ce sont ensuite les conditions de contrats qui, en tout état de cause, doivent **permettre à la ville de conserver le contrôle des opérations** (des contrats sur 20 ans, comme c'est le cas actuellement, sont à condamner formellement).

Mais, bien sûr, ressaisir les fils du pouvoir ne signifie pas que les élus doivent ensuite l'exercer autoritairement. L'impératif essentiel, répétons-le, **c'est une authentique démocratie locale**. Nous sommes en mesure et en devoir de nous en donner les moyens.

le livre blanc ... et après ?

Ce livre blanc réalisé par Citoyens et Urbanisme est une synthèse du travail effectué par les différentes commissions de notre association. Les dossiers complets peuvent être consultés sur demande et donner ainsi à ceux qui la souhaitent une information encore plus précise sur les problèmes de Montpellier.

Désormais, nous convions les Montpelliérains intéressés par notre travail :

- à élaborer avec nous des **solutions détaillées** aux problèmes que nous avons soulevés, soit indivi-

duellement, soit par l'intermédiaire des associations auxquelles ils participent ;

- à réfléchir à une **définition géographique des quartiers** destinés à servir de points d'appui à une décentralisation de la ville ;
- à concevoir un **échancier des actions à entreprendre et des équipements à réaliser** pour dessiner le nouveau visage de Montpellier.

Michel LACAVE

Président de l'Association
« Citoyens et Urbanisme »